

Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 décembre 2008 de M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, Alexandra Rys et M. Jean-Charles Lathion, acceptée par le Conseil municipal le 3 octobre 2009, intitulée: «Pour un meilleur dialogue Ville-commerçant-e-s et habitant-e-s lors de travaux et d'aménagements».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à adresser systématiquement une lettre d'information à toutes et tous les habitant-e-s et commerçant-e-s ainsi qu'aux associations qui les représentent afin de les tenir au courant du contenu des projets et/ou de l'avancement des travaux;
- à créer, au cas par cas et selon les besoins, un groupe de concertation avec les représentant-e-s des associations des commerçant-e-s, des habitant-e-s et de toutes les personnes concernées afin de résoudre les problèmes posés dans ce cadre.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif désire tout d'abord rappeler les faits suivants:

- seule une partie des chantiers effectués sur le domaine public est menée par la Ville de Genève. Des tiers réalisent également des travaux (par exemple SIG, Swisscom, etc.);
- le département des constructions et de l'aménagement accorde une attention particulière à la visibilité de ses chantiers. A cette fin, des banderoles rouges, avec plusieurs messages tels que «La Ville aménage» ou «La Ville construit», ont été créées pour baliser les principaux.

En ce qui concerne les travaux menés sur le domaine public par les services municipaux, voici les pratiques en vigueur:

Panneaux de chantier

Pour tous les chantiers d'envergure, un panneau est réalisé avec des explications sur les travaux en cours. Pour ceux de courte durée, des panneaux standards «La Ville aménage et entretient» sont placés à proximité. Sur tous les panneaux, un numéro de téléphone permet d'obtenir des informations supplémentaires.

Tous-ménages

De manière générale, les riverains (habitants et commerçants) sont informés sous forme d'un tout-ménage distribué dans les boîtes aux lettres (périmètre large autour du chantier). Des exemplaires sont également envoyés par courrier aux associations et lieux publics (maisons de quartier, CASS, bibliothèques, etc.). Derniers exemples en date: plaine de Plainpalais ou quartier des Pâquis.

Lors de travaux de moindre importance, les riverains sont informés au moyen d'une lettre de chantier distribuée dans les boîtes aux lettres, ou d'une affichette collée dans l'allée.

Dans les deux cas, un numéro de téléphone permet d'obtenir de plus amples informations.

Concertation

Des solutions sont trouvées en amont du chantier pour garantir les accès, les livraisons, etc. La formation de groupes de concertation est possible selon les demandes.

Le Conseil administratif est conscient de l'importance d'une bonne communication lors de travaux sur l'espace public et y porte une grande attention.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 17 mars 2010.